



Règlement Méribel Trail



1. Généralités :

Méribel Sport Montagne section du Club des Sports organise en partenariat avec Méribel Tourisme, le Samedi 10 Août et le Dimanche 11 Août 2019 le Méribel Trail, support des 7èmes Championnats de France FFA de Trail Court et Long, est constitué de 6 parcours : le 50 km, le 25 km, le 10 km, le 5 km le 2,5 km et la Mérib'kids. Les départs et les arrivées ont lieu au Hameau du Mottaret. Cf : <https://www.meribel-sport-montagne.com/meribel-trail/#accés>

Le concurrent, du fait de son inscription et de sa participation, s'engage à respecter ce présent règlement ainsi que toutes les décisions ultérieures prises par le comité de course, relatives, notamment à la sécurité.

2. Les épreuves :

Les 6 parcours (50Km, 25Km, 10Km, 5km, 2,5km et la Mérib'kids) sont des épreuves de pleine nature, empruntant les sentiers de Méribel, dont une partie dans la Réserve Naturelle de Tueda. Les coureurs doivent être pleinement conscients de la longueur et de la spécificité de l'épreuve et d'être parfaitement préparés pour cela.

Les organisateurs mettront en place les indications nécessaires pour permettre aux concurrents de suivre correctement les parcours : flèches directionnelles, peinture temporaire, rubalise. Le chronométrage sera assuré par une société spécialisée dans ce domaine affiliée FFA.

- Le Méribel Trail: 50 km, 4200 m de dénivelé positif
- Le 25 km, 1900 m de dénivelé positif
- Le 10 km, 650 m de dénivelé positif
- Le 5 km, organisé au profit de l'association endofrance, qui lutte contre l'endométriose <http://www.endofrance.org/> . Frais d'inscriptions reversés intégralement à l'association
- Le 2,5 km
- La Mérib'kids

Cette année, le Méribel Trail est le support des Championnats de France FFA de Trail Court et Long. Les courses se dérouleront sur deux jours :

Le Samedi 10 Août 2019	Le Dimanche 11 Août 2019
Le 50 km, ouvert à tous (support des Championnats de France de Trail Long, voir conditions rubrique inscriptions), départ à 6h00	Le 25 km, ouvert à tous (support des Championnats de France de Trail Court, voir conditions rubrique inscriptions), départ à 9h00
Le 10 km, départ à 10h00	Le 5 km, départ à 10h00
La Mérib'kids, départ à 10h30	Le 2,5 km, départ à 10h30

2.1 Les Catégories :

Les courses sont ouvertes à toutes les personnes, licenciées ou non, en respectant les catégories affichées ci-dessous :

Course	Catégories	Course qualificative
Le 50 km	A partir d'Espoir (1999 et avant)	Qualificative courses UTMB Points ITRA : 3 pts endurance et 10 pts montagne
Le 25 km	A partir d'Espoir (1999 et avant)	Points ITRA : 2 pts endurance et 9 pts montagne
Le 10 km	A partir de Cadet (2003 et avant)	
Le 5 km	Apartir de Minimes (2005 et avant)	
Le 2,5 km	De Poussins à Benjamins (2009 à 2006)	
La Mérib'kids	De 2010 à 2014	

2.2 Les contrôles et ravitaillements et barrières horaires :

Des points de contrôles sont établis par l'organisation afin d'assurer la régularité et la sécurité de l'épreuve. **Respectons l'environnement, pensez à jeter vos emballages dans les poubelles mises à disposition sur les ravitaillements et le point d'arrivée.** Les concurrents s'engagent à respecter les barrières horaires précisées ci-dessous.

Course	Ravitaillement	Barrières horaires
Le 50 km	5 ravitaillements	Au ravitaillement des Allues au bout de 9h de course Au ravitaillement numéro 5 au bout de 11h45 de course A l'arrivée au bout de 13h de course
Le 25 km	2 ravitaillements	A l'arrivée au bout de 7h de course
Le 10 km	1 ravitaillement	A l'arrivée au bout de 3h30 de course
Les autres courses	Pas de ravitaillement	Pas de barrière horaire

Les points d'assistance sont autorisés sur les lieux de ravitaillement, dans la zone dédiée aux ravitaillements personnels (50 mètres avant et après le ravitaillement). Une zone d'assistance est également autorisée au pas du lac (environ KM 23,5. Accès par le Télécabine du pas du lac puis 0,6 km de marche) L'accès aux ravitaillement est interdite aux véhicules motorisés aux ravitaillements 1, 2, 3 et 5.

Pour les accompagnateurs,

- le ravitaillement n°1 se situe à 8 km du départ (950m D+),
- le deuxième se trouve à 5 km du départ (250m D+).
- le ravitaillement n°3 est à 4 km du golf de Méribel (575m D+)
- le 5ème se situe à 0,3 km (50m D+) du parking des ravines à la Chaudanne.
-

2.3 Sécurité et assistance médicale :

Des postes de secours sont implantés en divers points des parcours. Ces postes sont en liaison radio ou téléphonique avec le PC de la course. Une équipe médicale de régulation est présente pendant toute la durée des épreuves au PC course de Méribel Mottaret. Un coureur faisant appel à un médecin ou un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions. Les secouristes et médecins officiels sont en particulier habilités :

- à mettre hors course (en invalidant le dossard) tout concurrent inapte à continuer l'épreuve
 - à faire évacuer par tout moyen à leur convenance les coureurs qu'ils jugeront en danger
- Une infirmerie sera ouverte à Méribel Mottaret pendant toute la durée des épreuves.

3. Documents obligatoires

Conformément à l'article L231-3 du code du sport, les inscriptions ne seront enregistrées que sur la présentation d'une licence F.F.A ou d'un certificat médical en cours de validité. Sont acceptés les documents ci-dessous :

→ Licence FFA

Ou

→ un certificat médical ou sa photocopie de « non contre-indication à la pratique de la course à pied **en compétition** » datant de moins d'un an le jour de la course.

Aucun autre document ne peut être accepté.

Tout dossier incomplet sera déplacé en liste d'attente. Les dossiers incomplets réintégreront la liste des inscrits uniquement si des places sont disponibles ou se libèrent.

Une autorisation parentale (téléchargeable ici) sera demandée pour toute inscription d'une personne mineure au jour de la course.

En l'absence de l'un ou l'autre de ces documents, les concurrents ne seront pas autorisés à prendre le départ.

4. Les inscriptions

Les inscriptions sont ouvertes à partir du 25 octobre 2018 en ligne et fermeront au plus tard le mercredi 7 août 2019 à 23h59. Il sera ensuite possible de s'inscrire sur place, à l'aire de départ / arrivée (sous réserve de places disponibles et uniquement pour les courses open) :

le vendredi 9 août 2019 de 14h00 à 18h00,

le samedi 10 août de 6h00 à 9h30 (sauf pour le 50 km) puis de 14h00 à 18h00

le dimanche 11 août de 6h00 à 10h00

Vous trouverez ci-dessous le nombre limite d'inscrits par course et le tarif en vigueur. La liste des inscrits sera consultable sur le site internet de la course.

Les paiements par chèques devront être reçus avant le mercredi 7 août 2019 à l'adresse suivante :
SPORTIPS – Méribel Trail - BP 20019 – 83521 ROQUEBRUNE SUR ARGENS

4.1 Classement Championnats de France :

Le 50 km et le 25 km sont cette année le support des Championnats de France de Trail Court et Long. Afin de courir le classement Championnats de France, les concurrents doivent : être titulaires d'une licence FFA Compétition et avoir terminé un Trail à label National (dans l'année précédant les Championnats de France 2019 ou avoir été classé dans les 10 premiers hommes ou femmes du scratch du championnat de France 2018.) Il est possible de s'inscrire dès maintenant, sous condition de courir une manche qualificative avant le 30 juillet 2019.

Les inscriptions aux Championnats de France devront être faites avant le dimanche 4 août 2019 à 23h59. Passé ce délai, les concurrents seront basculés sur la course open.

Course	Nombre de places	Tarif course Open	Tarif course Championnat de France
Le 50 km	800 places	56,00€ en ligne, puis 60,00€ sur place	45,00 €
Le 25 km	1200 places	30,00 € en ligne, puis 40,00€ sur place	24,00 €
Le 10 km	500 places	12,00€ en ligne, puis 15,00€ sur place	X
Le 5 km	500 places	10,00€ (intégralité des fonds reversés à l'association Endo France)	X
Le 2,5 km	200 places	10,00 €	X
La Mérib'kids	200 places	Gratuit	X

L'inscriptions aux courses comprend un lot d'inscription, un repas chaud d'après course, un accès au Parc Olympique de Méribel sur présentation du dossard. Pour le 10 km, le 25 km et le 50 km, l'accès aux photos est comprise dans l'inscription.

4.2 Les modifications d'inscription :

Toute annulation d'inscription doit être faite **par courrier avec un certificat médical joint**. Aucun désistement n'est enregistré par mail, téléphone ou fax. L'annulation devra être faite **avant le jeudi 8 Août 2019**. Le montant du remboursement sera de 50% du prix payé. Aucun remboursement ne sera effectué avant le 20 Août. Aucun échange de dossard n'est possible (course ou coureur).

4.3 Échange de dossard :

L'article 313-6-2 du code pénal vise à sanctionner de 15 000€ d'amende « le fait de vendre ou d'exposer en vue de la vente ou de la cession ou de fournir les moyens en vue de vendre ou de la cession des titres d'accès à une manifestation sportive [...] sans l'autorisation de l'organisateur de cette manifestation. »

L'organisateur décline toute responsabilité pour tout coureur participant à la course sous le nom d'une tierce personne. Le coureur non inscrit s'expose à des poursuites judiciaires (usurpation d'identité).

5. L'annulation de la course

En cas de force majeure, d'évènement climatique, de catastrophe naturelle ou toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier le circuit ou d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

6. La Remise des dossards

Les dossards seront distribués :

Le vendredi 9 août de 14h00 à 18h00,

Le samedi 10 août de 5h00 à 9h30 puis de 14h00 à 18h00

Le dimanche 11 août de 6h00 à 10h00 sur l'aire de départ / arrivée au Hameau de Méribel Mottaret.

Une pièce d'identité sera demandée pour tout retrait de dossard. La licence FFA sera demandée en plus pour tout retrait de dossard sur les Championnats de France.

Chaque dossard est remis individuellement à chaque coureur. Le dossard doit être porté pendant toute la course en se référant au règlement de la FFA. Le nom et le logo des partenaires ne doivent être ni modifiés, ni cachés.

A la fin de la course, le dossard permet de retirer le repas et les boissons prévues par l'inscription.

Pour le championnat de France, il peut être demandé de porter un dossard de catégorie / de nationalité.

7. La course

7.1 Le matériel obligatoire :

Pour le 25 et 50 km :

L'obligation de ce matériel est d'ordre sécuritaire. Il n'est pas négociable ! Une météo, à priori clémente, ne supprime pas l'obligation de ce matériel.

Les coureurs doivent-être en possession **tout le long de la course** de :

- une pièce d'identité en cours de validité
- une réserve alimentaire
- une réserve d'eau de 500mL minimum
- un gobelet
- un téléphone portable en état de marche, chargé avec le numéro du PC course enregistré
- un coupe-vent
- une couverture de survie
- un sifflet

Pour le classement des championnats de France, le maillot du club doit-être porté tout au long de la course. Des contrôles aléatoires pourront être effectués au départ, sur le parcours ou à l'arrivée.

Pour les autres distances pas de matériel spécifique obligatoire.

7.2 Les pénalités :

Des pénalités de temps seront appliquées pour les motifs ci-après :

Cause	Pénalité
Coupe du parcours	De 15 minutes à disqualification
Absence de matériel obligatoire lors d'un contrôle	De 15 minutes à disqualification
Triche	De 15 minutes à disqualification
Absence du maillot du club sur la participation aux Championnats de France	Disqualification
Jet de débris	Disqualification
Mise en danger de sa propre sécurité, de celle d'autrui ou non-assistance à un concurrent	Disqualification
Non respect des personnes (organisateur et coureurs)	Disqualification
Refus d'obtempérer à un ordre de la course, chef de poste ou médecin secouriste	Disqualification
Non respect de l'âge minimum	Disqualification
Contrôle antidopage positif	Disqualification et restitution des lots attribués

En outre, le comité de course, s'autorise à prendre toutes sanctions complémentaires.

7.3 Abandon :

Sauf blessure, un coureur ne doit pas abandonner ailleurs que sur un point de contrôle. Le concurrent doit obligatoirement prévenir le responsable du poste de ravitaillement ou de contrôle le plus proche et lui remettre le dossard.

7.4 Contrôle antidopage :

Des contrôles antidopages pourront être effectués après l'arrivée. Tout coureur sélectionné devra s'y soumettre. Un refus de se soumettre au contrôle antidopage est considéré comme un contrôle positif et sera passible de sanctions disciplinaires.

8. L'après course

Des sanitaires seront situés sur le lieu de la course.

Des douches sont disponibles au Parc Olympique de Méribel.

Un repas chaud sera distribué sur l'aire de départ / arrivée à tous les concurrents des courses du jour (sauf la Mérib'kids)

8.1 Les récompenses :

Les 5 premiers hommes et femmes du 50km et du 25km se verront attribuer une prime de résultat distribuée comme ceci :

Place	Montant de la prime
1er Homme et Femme, 50km et 25 km	500,00 €
2ème Homme et Femme, 50km et 25 km	400,00 €
3ème Homme et Femme, 50km et 25 km	300,00 €
4ème Homme et Femme, 50km et 25 km	200,00 €
5ème Homme et Femme, 50km et 25 km	100,00 €

Ces primes seront soumises à une vérification antidopage.

La remise des prix du 10km aura lieu le samedi à partir de 15h sur l'aire d'arrivée. La remise des prix du 50km aura lieu le samedi à partir de 18h sur l'aire d'arrivée. La remise des prix des courses du dimanche se fera le dimanche à partir de 14h30 sur l'aire d'arrivée. Aucun lot ne sera remis avant cette remise des prix.

Pour le classement open du 50km et du 25km, le premier des catégories (juniors, espoirs et tous vétérans confondus) hommes et femmes seront récompensés ainsi que les 3 premiers au scratch. Les lauréats ne seront récompensés qu'une seule fois. Pour le 5km et le 2,5km, seuls les 3 premiers hommes et femmes seront récompensés.

Pour les championnats de France Long et Court un classement sera établi et les titres de champions de France seront décernés selon les critères et règlement FFA .

9. Le droit à l'image

« J'autorise expressément les organisateurs du « Méribel Trail », ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation au Méribel Trail, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée »

10. Assurance

Responsabilité civile : L'organisateur souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve. Cette assurance responsabilité civile garantit les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, de celle de ses préposés et des participants. Individuelle accident : Chaque concurrent doit être en possession d'une assurance individuelle accident couvrant d'éventuels frais de recherche et d'évacuation. Une telle assurance peut être souscrite auprès de tout organisme au choix du concurrent, et notamment auprès de la Fédération Française d'Athlétisme via la souscription d'une licence.